



**REPUBLIQUE DU NIGER**  
**MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

**SECTION V. CAHIER DES CHARGES**

**Sélection d' L'opérateurl'opérateurs de services chargés de la mise en œuvre des sous projets de restauration et de préservation de l'Environnement, de restauration des aires pastorales et accompagnement agricole dans le cadre du Projet des Communautés Résilientes au Climat (CRC) (Activités CRA et activités PRAPS) dans les régions de Dosso, Maradi, Tahoua et Tillabéry**

Projet des communautés résilientes au climat (CRC)

Millennium Challenge Account (MCA) – Niger

Février 2020

## Table des matières

I.	APERÇU GÉNÉRAL DU PROGRAMME .....	4
1.1	Projet d'irrigation et d'accès aux marchés .....	4
1.2	Projet des communautés résilientes au climat (CRC) .....	4
1.1.1.	Agriculture résiliente au climat (CRA).....	5
1.1.2.	Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel de MCA-Niger (PRAPS) .....	6
II.	CONTEXTE DE LA PRESTATION.....	11
III.	OBJECTIFS DE LA PRESTATION .....	13
3.1.	Objectif général.....	13
3.2.	Objectifs spécifiques .....	13
3.3.	Type de contrat .....	15
4	DESCRIPTION DES TYPES DE PRESTATIONS DE SERVICES.....	19
5	NORMES DE CONCEPTION ET APPROBATIONS REQUISES .....	20
6	DEROULEMENT DES PRESTATIONS .....	22
7	TÂCHES À ACCOMPLIR.....	22
	Tâche 1 - Réunion de démarrage .....	22
	Tâche 2 : Visite terrain .....	23
	Tâche 3: Information et Sensibilisation.....	24
	Tâche 4: Mise en place des comités de gestion.....	24
	Tâche 5: Mobilisation sociale et gestion des opérations .....	24
	Tâche 6 : Livrables .....	25
	6.1 Types de Livrables pour les travaux de gestion durable des terres (Lots : de 1 à 8).....	25
	6.2 Types de Livrables pour les travaux d'appui à l'intensification agricole (Lot : de 9 à 12) .....	25
8	PÉRIODE CONTRACTUELLE DE L'OPÉRATEUR.....	26
9	EXIGENCES QUANT AU PERSONNEL.....	26
9.1	Personnel clé.....	27
9.2	Personnel d'appui.....	27
10	LES CRITÈRES D'ÉVALUATION .....	28

## ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ADF	African Development Foundation
APD	Avant-Projet Détaillé
APS	Avant-Projet Sommaire
BNEE	Bureau National des Evaluations Environnementales
CES/DRS	Conservation des Eaux et des Sols / Défense et Restauration des Sols
CNSEE	Centre National de suivi Ecologique et environnemental
CRA	Agriculture résiliente au climat
CRC	Communautés résilientes au climat
C-TIP	Politique de lutte contre la traite des personnes (Counter-Trafficking in Persons)
EIES	Étude d'impact environnemental et social
GDTE	Gestion Durable des Terres et des Eaux
GoN	Gouvernement du Niger
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
HMT	Hauteur manométrique totale
ICRIP	Integrated Climate Resilient Investments Plans (Plans pluriannuels d'Investissements) Communaux Résilients au Climat
MCA	Millennium Challenge Account
MCC	Millennium Challenge Corporation
NP	Normes de Performance en matière de durabilité Environnementale et Sociale
OPEL	Organisation des Producteurs d'Élevage
PA	Procurement Agent : Agent contractant
PAPast	Plan d'Aménagements Pastoraux
PEPP	Plan d'Engagement des Parties Prenantes
PASEC	Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible aux risques Climatiques
PGES	Plan de gestion de l'impact environnemental et social
PIGIS	Plan d'intégration Genre et Inclusion Sociale
PRAPS	Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel
RNA	Régénération Naturelle Assistée
SFI	Société Financière Internationale
SGES	Systèmes de Gestion Environnementale
Sous-ICRIP	Sous projets des Plans pluriannuels d'Investissements Communaux Résilients au Climat
SPIN	Stratégie Nationale de la petite Irrigation
SVPP	Services Vétérinaires Privés de Proximité
TRE	Taux de rentabilité économique
VAN	Valeurs actuelles Nettes

## **I. APERÇU GÉNÉRAL DU PROGRAMME**

Le Millennium Challenge Corporation (MCC) est une agence gouvernementale américaine qui travaille avec les pays en voie de développement pour promouvoir une croissance économique durable afin de réduire la pauvreté. Les pays éligibles au développement des programmes financés par MCC signent une convention de subvention de cinq ans (un Compact) et le mettent en œuvre.

Le 29 juillet 2016, le gouvernement du Niger (GoN) et le gouvernement des États-Unis d'Amérique, par l'intermédiaire de MCC, ont signé un pacte de 437,024 millions de dollars sur cinq ans. L'objectif de ce Compact est de réduire la pauvreté grâce à la croissance économique dans le but d'accroître les revenus ruraux en améliorant l'utilisation productive et durable des ressources naturelles pour la production agricole et en améliorant le marketing et l'accès au marché des produits agricoles. Le Compact est entré en vigueur (début de la mise en œuvre) le 26 Janvier 2018.

L'entité appelée Millennium Challenge Account - Niger (ci-après MCA-Niger ou MCA) mettra en œuvre le Programme et exercera les droits et obligations du Gouvernement nigérien pour superviser, gérer et mettre en œuvre les projets et les activités du Programme.

Le Compact comprend deux projets :

### **1.1 Projet d'irrigation et d'accès aux marchés**

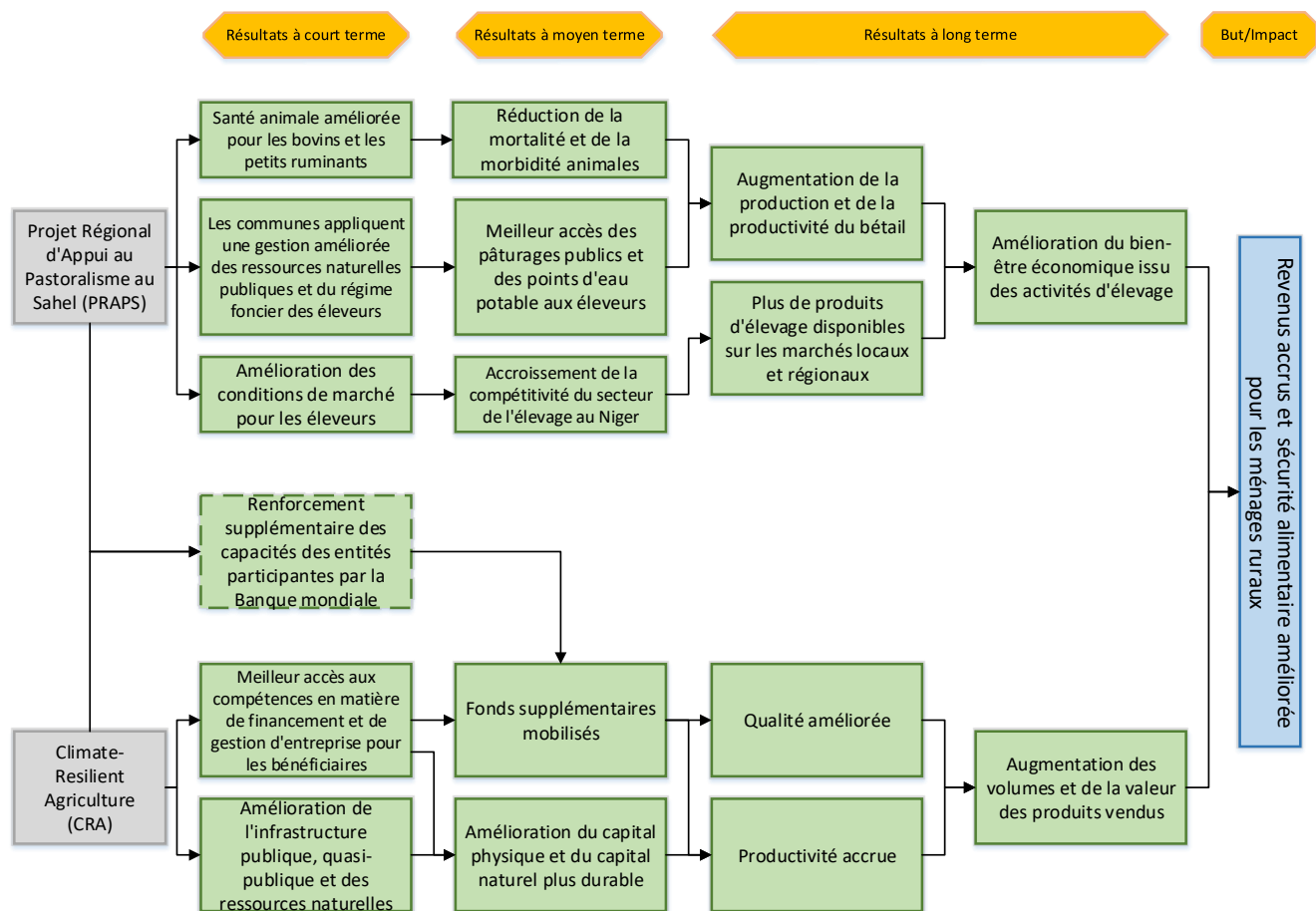
Ce projet améliorera l'irrigation dans les régions de Dosso et Tahoua du Niger, y compris la réhabilitation d'un système d'irrigation à grande échelle et le développement d'un nouveau système à grande échelle, afin d'augmenter les rendements des produits agricoles et leur commercialisation. Il fournira un soutien technique aux agriculteurs et à leurs organisations en améliorant l'accès aux intrants, au marketing et aux services post-récolte et à valeur ajoutée.

En outre, le projet permettra de 1) réhabiliter les réseaux routiers pour améliorer considérablement l'accès au marché 2) soutenir les politiques et les réformes institutionnelles, y compris une réforme du secteur des engrais, l'élaboration d'un plan national de gestion de l'eau, l'élaboration d'un plan de gestion des ressources naturelles, le renforcement de la propriété et des droits fonciers et le renforcement de la capacité statistique de l'Institut National des statistiques et des ministères clés.

### **1.2 Projet des communautés résilientes au climat (CRC)**

Ce projet vise à augmenter les revenus des familles tributaires de l'agriculture et de l'élevage à petite échelle dans les communes rurales éligibles du Niger en améliorant la productivité des cultures et du bétail, en gérant durablement les ressources naturelles essentielles à la productivité, en augmentant les revenus des entreprises agricoles et les ventes sur les marchés cibles. Le projet CRC sera mis en œuvre en parallèle avec la Banque Mondiale en coordination avec les unités de coordination des programmes PASEC et PRAPS situées au Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage. MCA-Niger aura du personnel et des opérateurs dans les unités régionales pour la supervision quotidienne de la mise en œuvre des activités du CRC.

Le graphique ci-dessous présente la logique du programme du projet.



Le projet CRC du MCA-Niger comprend deux sous activités :

### 1.1.1. Agriculture résiliente au climat (CRA)

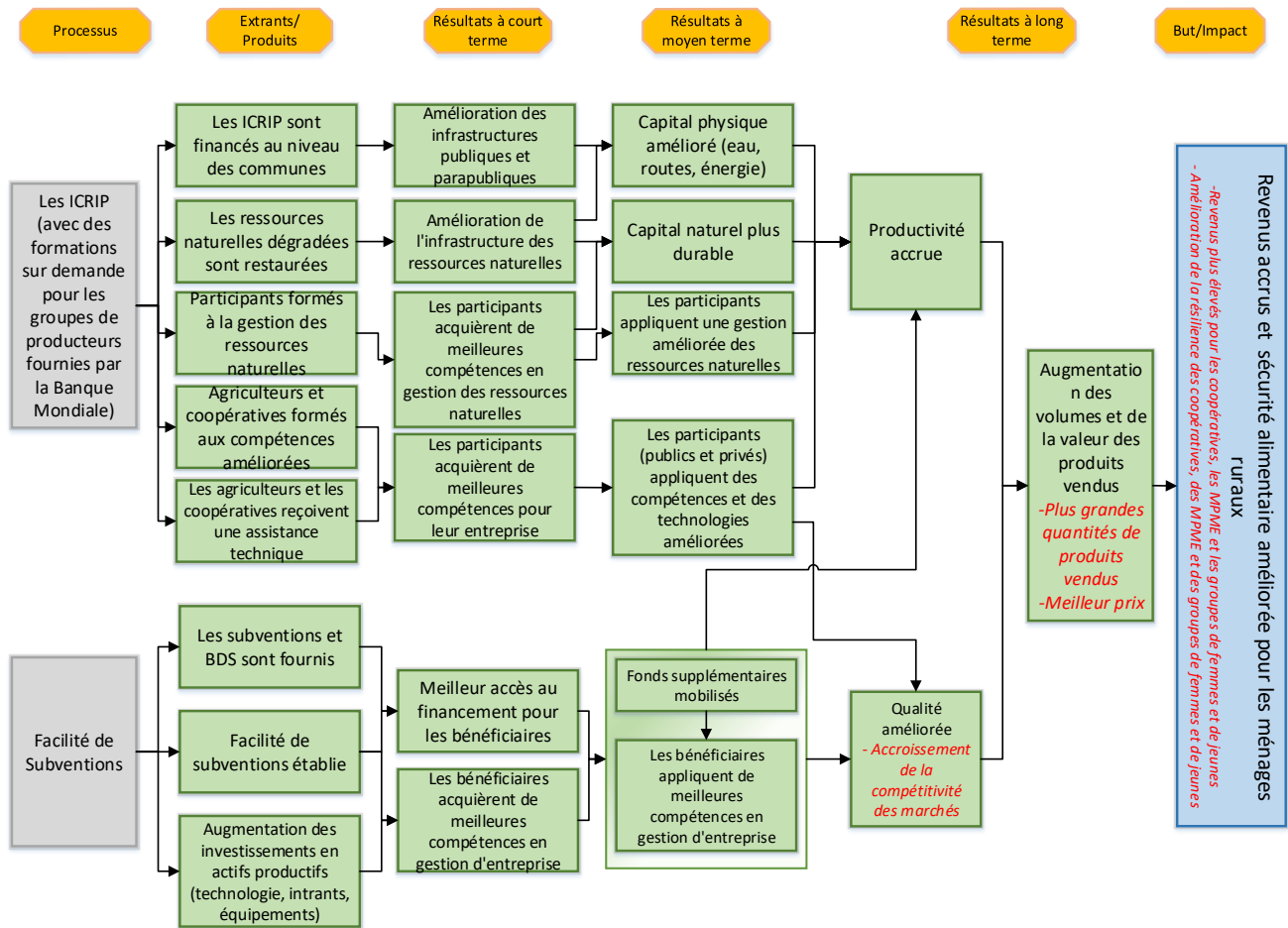
C'est une activité de soutien agricole qui sera mis en œuvre en parallèle avec le projet PASEC (*Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible aux risques Climatiques*) financé par la Banque mondiale<sup>1</sup>. L'Activité CRA financée par MCA-Niger, mettra en œuvre les activités suivantes :

- Financement des Plans d'Investissement Résilient au Climat à l'échelle de la Commune (ICRIP).** Le Compact financera le développement et la mise en œuvre des ICRIP et des sous-ICRIP. Les ICRIP seront élaborés sur la base des Plans de Développement Communaux (PDC) existants qui ont été préparés pour chaque commune en identifiant les activités de développement de ces PDC qui se rapportent à la promotion de la résilience climatique dans les communes. Chaque ICRIP contiendra un nombre de sous-ICRIP qui seront des investissements publics qui a) génèrent des biens publics et des

<sup>1</sup> Le projet PASEC de la Banque mondiale finance 4 composantes : Composante 1: investissements au niveau communal qui améliorent la résilience aux risques liés au climat, à l'insécurité alimentaire et / ou à la réduction des émissions de carbone. Composante 2: vise à améliorer la prestation des services de transfert de technologie, accès à l'information et renforcement des capacités. Composante 3: Développement de mécanismes pour les interventions rapides d'urgence. Composante 4: gestion de projet et appui institutionnel.

opportunités commerciales b) bénéficient aux populations vulnérables et c) sont mis en œuvre au niveau de la commune.

- b. Une facilité de subvention de CRA** pour appuyer les besoins d'investissement et de services de développement des activités agricoles commerciales intégrées. La facilité de subvention ciblée des coopératives / groupes de producteurs, groupes de femmes et groupes de jeunes, et micro, petites et moyennes entreprises dans les communes éligibles de CRC et dans les communes sélectionnées pour le projet « Irrigation et Accès au marché ». Une partie de cette sous activité sera gérée par l'African Development Foundation (ADF) et son partenaire local "ONG ADLI".



### 1.1.2. Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel de MCA-Niger (PRAPS)

Il met l'accent sur le développement et le renforcement du secteur de l'élevage à travers l'amélioration de l'accès à des moyens et services de production essentiels et aux marchés pour les pasteurs et agropasteurs dans des zones transfrontalières et le long des axes de transhumance. MCA Niger finance trois composantes du projet PRAPS :

### **a. Composant 1: Amélioration de la Santé Animale**

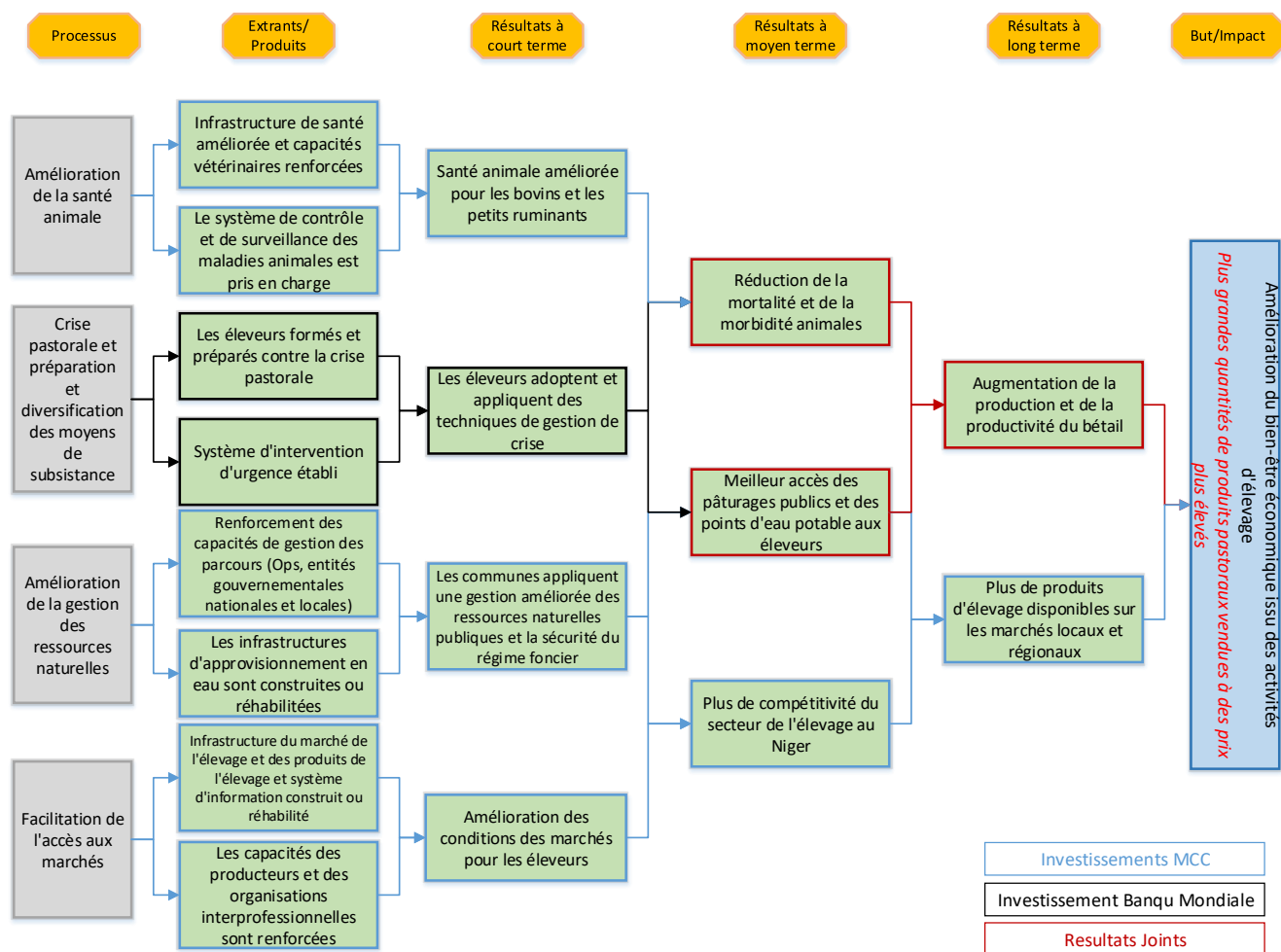
- ✓ **Sous-Composante 1.1: Renforcement des infrastructures et des capacités des Services vétérinaires** : Renforcement de capacités de services vétérinaires publics centraux et de terrain et développement de nouveaux Services Vétérinaires Privés de Proximité (SVPP) ou renforcement de SVPPs existants. Y compris la réhabilitation ou construction de cliniques vétérinaires rurales, la dotation d'équipements et matériels et la formation des vétérinaires et d'auxiliaires d'élevage.
- ✓ **Sous-Composante 1.2: Appui à la surveillance et au contrôle des maladies prioritaires et des médicaments vétérinaires** : Y compris des activités de surveillance épidémiologique et de vaccination.

### **b. Composante 2: Amélioration de gestion des ressources naturelles**

- ✓ **Sous-Composant 2.1** : Sécurisation de l'accès aux ressources naturelles et gestion durable des pâturages : a. Organisation des usagers des parcours de transhumance pour une meilleure gestion des ressources naturelles, b. sécurisation, démarcation, aménagement et gestion des couloirs de transhumance et des aires pastorales, c. harmonisation et vulgarisation des textes législatifs et règlementaires sur l'accès aux ressources naturelles au niveau régional.
- ✓ **Sous-Composante 2.2** : Aménagement et Gestion durable des infrastructures d'accès à l'eau : Nouvelle réalisation/réhabilitation des ouvrages hydrauliques pour améliorer l'accès de l'eau dans les couloirs de transhumance internationale et assurer la gestion durable des points d'eau (puits pastoraux, mares, forages).

### **c. Composante 3: Facilitation de l'accès aux marchés**

- ✓ **Sous-Composante 3.1: Développement des infrastructures et système d'information sur les marchés à bétail** : Construction et/ou réhabilitation de marchés à bétail et appui aux structures de gestion.
- ✓ **Sous-Composante 3.2: Renforcement des organisations pastorales et interprofessionnelles** : Renforcement des capacités organisationnelles, institutionnelles et managériales des Organisation des Producteurs d'Élevage (OPEL) pour leur permettre de remplir efficacement leur mission, de se professionnaliser.



Les activités du PRAPS et de CRA seront focalisées dans (4) régions à Dosso, Maradi, Tahoua et Tillabéry. Au total, ce sont 44 communes qui seront concernées par les activités du PRAPS et du CRA parmi lesquelles:

- Huit (8) bénéficieront à la fois des activités PRAPS et CRA;
- Huit (8) recevront les activités CRA et,
- Vingt-huit (28) recevront uniquement des activités PRAPS.

Tableau 1: Liste des communes d'intervention du CRA

Régions	Départements	Communes
Tillabéry	Kollo	N'Dounga,
		Kouré
		Liboré
Maradi	Guidan Roumdji,	Guidan Roumdji,
	Dakoro	Chadakori, Sabon Machi

		Dan Goulbi
Tahoua	Konni,	Tsernaoua,
		Konni,
Dosso	Dosso	Malbaza,
		Doguéraoua
		Karguibangou
		Tessa,
		Mokko,
		Tombokoirey I,
		Tombokoirey II (Sakadamna),

Tableau 2: Liste des communes d'intervention du PRAPS

Régions	Départements	Communes
Maradi	Dakoro	Adjékoria
		Korafane
		Dan Goulbi* <sup>2</sup>
	Bermo	Bermo
	Guidan Roumgi	Chadakori*
Tahoua	Tahoua	Tahoua
		Tilia
		Affala
		Bambeye
	Bouza	Bamban Katami
	Illéla	Badaguichiri
		Illéla
		Tajaé
Malbaza	Malbaza*	
Konni	Konni*	
	Tsernaoua*	
Tillabéry	Kollo	Dantchandou
		Hamdallaye
		Kirtachi

<sup>2</sup> \*Communes ayant des activités CRA et PRAPS.

		Kouré*
	Ouallam	Dingaji Banda
		Simiri
	Tillabéri	Tondikandia
Dosso	Dioundou	Dioundiou
		Zabori
	Boboye	Fakara
		Fabidji
	Dosso	Garandakeye
		Gorou Bankassam
		Mokko*
		Fareye
		Sambéra
		Tessa*
	Loga	Sakorbé
Falmeye	Falmeye	
Gaya	Tanda	

Ces cahiers de charges concernent le recrutement des opérateurs de services qui seront chargés de la mise en œuvre **des sous projets de** Gestion Durable des Terres et des ressources en Eau ainsi que de l'amélioration du potentiel productif dans les zones d'intervention du projet CRC (Activités CRA et PRAPS) dans le cadre des :

- sous-ICRIP et ICRIP (Plans intégrés d'investissement pour la résilience climatique à l'échelle des communes) dans les 16 communes de l'Activité CRA.
- Plans d'Aménagement Pastoraux dans les 4 corridors de transhumances ciblés pour l'Activité PRAPS (au niveau de 36 communes).

## II. CONTEXTE DE LA PRESTATION

Dans le cadre de la mise en œuvre des plans intégrés d'investissements communaux résilients au climat – (ICRIP) dans les communes d'intervention du CRA et des Plans d'Aménagements Pastoraux dans les zones d'intervention du PRAPS au niveau des corridors de transhumance dans les 04 régions d'intervention, les activités suivantes ont été priorisées:

- l'amélioration de la fertilité des sols;
- la gestion de l'eau pour les cultures pluviales et dans les parcours pastoraux;
- la promotion de la gestion durable de l'eau dans les systèmes d'irrigation à petite et moyenne échelle;
- la restauration des aires de pâturage et couloirs dégradés;
- l'appui à l'intégration des systèmes de productions animale et végétale ;
- l'amélioration de l'agroforesterie et de la gestion des ressources naturelles;
- la sécurisation de l'accès aux ressources naturelles et la gestion durable des pâturages ;
- l'aménagement et la gestion durable des infrastructures d'accès à l'eau et des ressources en eau;
- la lutte contre les plantes envahissantes.

A travers cette prestation, le MCA-Niger vise à restaurer et à préserver le potentiel productif dans les communes d'intervention du Projet CRC (Activité CRA et Activité PRAPS). L'objectif de ces sous projets est de contribuer au processus de gestion rationnelle et durable des ressources naturelles capable de créer les conditions d'un développement social et économique garantissant la sécurité alimentaire de la population humaine et animale et ceci en améliorant leurs stratégies d'adaptation et en créant les conditions de renforcement de leur résilience face aux changements climatiques.

Dans le cadre de la GRN, le MCA-Niger financera pour l'activité CRA, le développement et la mise en œuvre des Plans Intégrés d'Investissements Résilients au Climat (ICRIP) et pour l'activité PRAPS, la mise en œuvre des Plans d'Aménagement Pastoraux pour un total de 44 communes dans les régions de Dosso, Maradi, Tahoua et Tillabéry.

La figure 1 ci-dessous illustre les communes de la zone d'intervention de l'activité CRA dans les régions de Dosso, Tillabéry, Tahoua et Maradi.

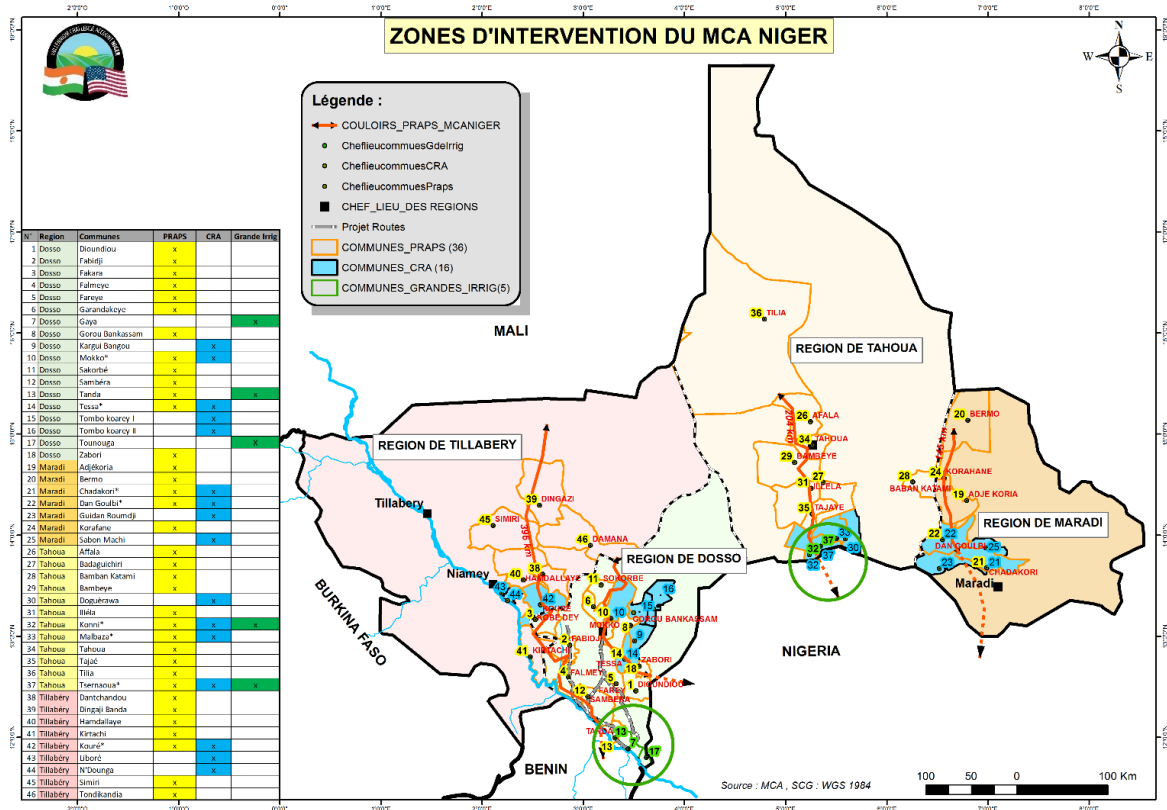


Figure 1: Carte des communes de CRA

La figure 2 ci-dessous **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** illustre les communes de la zone d'intervention de l'activité PRAPS dans les régions de Dozzo, Tillabéry, Tahoua et Maradi.

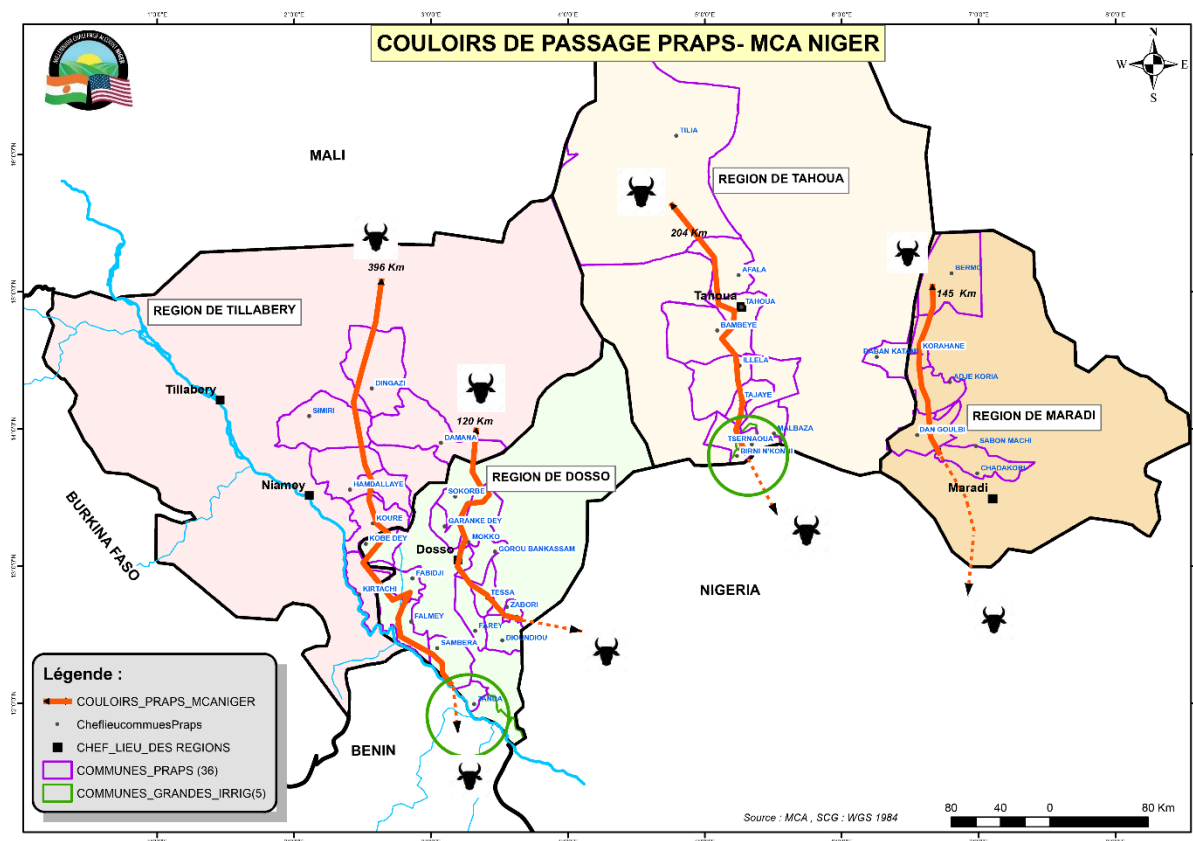


Figure 2: corridors d'intervention du PRAPS-MCA-NIGER

### III. OBJECTIFS DE LA PRESTATION

#### 3.1. Objectif général

L'objectif de la prestation est de mettre en œuvre des composantes GRN des sous ICRIP et des Plans d'Aménagement Pastoraux après confirmation du diagnostic des études préliminaires. L'intervention doit à terme donner lieu à l'augmentation de la productivité et le renforcement de la résilience (dans le respect des normes et exigences du MCC et MCA-Niger).

#### 3.2. Objectifs spécifiques

##### 3.2.1 Préparer un document de mise en œuvre permettant de :

- Compléter et confirmer les informations recueillies dans les Sous-ICRIP et des Plans d'aménagement pastoraux à travers un processus participatif de l'ensemble des parties prenantes y compris les femmes et les jeunes.
- Vérifier et évaluer de façon participative l'utilisation actuelle des sols, les pratiques agricoles et de gestion des ressources naturelles dans les sites ciblés pour l'activité.
- Collecter des données supplémentaires comme l'information socio-économique des groupes impliqués dans le sous-projet qui seront utilisées dans l'analyse économique et financière du projet.

- Evaluer les arrangements institutionnels et les capacités locales pouvant affecter ou contribuer à leur mise en œuvre, ainsi que les coûts et les avantages de leur application.
- Compléter le document de mise en œuvre opérationnel de l'aménagement assorti d'un chronogramme de mise en œuvre.

**3.2.2 Mettre en œuvre des activités de gestion durable des terres et des eaux en appliquant les leçons apprises de l'implémentation d'activités similaires . Il s'agit spécifiquement de :**

- développer avec l'ensemble des parties prenantes, une convention locale sur la gestion durable de sites aménagés qui définissent les responsabilités durant les premières années, ainsi que les bénéficiaires et le mode d'exploitation des ressources,
- identifier les conflits potentiels ou latents avant la mise en œuvre des activités et coordonner avec MCA Niger pour les adresser dans le cadre de la convention locale,
- réaliser les travaux planifiés à l'aide des techniques appropriées ; les techniques suivantes d'aménagement seront utilisées selon les besoins du site :
  - Demi-lunes (agricoles, pastorales ou forestières)
  - Banquettes agricoles et sylvopastorales
  - Pare-feu
  - Tranchées manuelles
  - Dignes et diguettes filtrantes
  - Fixation des dunes
  - Cordons pierreux
  - Zaï – Tassa
  - Apport de matière organique (fumier, compost)
  - Paillage (mulching)
  - Régénération naturelle assistée
  - Traitement de fourrages grossiers
  - Lutte contre les plantes envahissantes terrestres ou aquatiques.

**3.2.3 Mettre en œuvre des activités d'intensification agricole en appliquant les leçons apprises de l'implémentation d'activités similaires. Il s'agit spécifiquement de :**

- Les champs écoles paysans
- L'appui conseil agricole
- La mise en place des Kits de petits ruminants
- L'encadrement technique des périmètres irrigués

L'opérateur doit se conformer aux normes élaborées par les ministères techniques (Environnement, Agriculture, Élevage, etc..) telles qu'elles sont énoncées dans les fiches techniques en gestion de ressources naturelles. Le MCA-Niger donnera dans cette prestation les fiches techniques disponibles avec les standards et les éléments

opérationnels. Pour avoir plus d'informations sur les standards, la présentation des fiches techniques, la main d'œuvre recommandée et les éléments opérationnels, voir le document de bonnes pratiques CES DRS et pour l'intensification agricole au site web de RECA : [https://reca-niger.org/IMG/pdf/Bonnes\\_pratiques-CES-DRS-GIZ.pdf](https://reca-niger.org/IMG/pdf/Bonnes_pratiques-CES-DRS-GIZ.pdf)

- Mobiliser les compétences, ressources humaines, matérielles et la logistique nécessaire pour l'exécution des investissements planifiés et effectuer les travaux rentrant dans le cadre de la réalisation physique de l'aménagement des sites retenus;
- Prioriser l'implication des femmes et des jeunes dans les travaux de restauration des ressources naturelles et l'intensification agricole.
- Renforcer les capacités des groupes cibles impliqués dans la mise en œuvre des activités et apporter l'appui-conseil nécessaire aux populations bénéficiaires pour une gestion durable des investissements.

#### **3.2.4 Coordonner et partager les informations**

- Travailler avec les autorités communales et régionales dans la planification et la réalisation du projet et partager régulièrement avec les services techniques concernés, le rapport d'avancement des activités ;
- Rendre compte aux communes et au MCA-Niger de l'avancement de l'exécution des sous – projets à travers les rapports d'activité périodique.
- Coordonner avec le MCA-Niger, les services techniques et la commune, les missions de supervision, de contrôle et de suivi des activités ;

### **3.3.Type de contrat**

Le MCA-Niger cherche à conclure des contrats à prix unitaires, avec des opérateurs spécialisés (ONG, GIE,) dans la mise en œuvre des sous projets dans les domaines ciblés.

Les opérateurs intéressés par cette invitation à soumissionner peuvent s'associer avec d'autres opérateurs pour fournir une gamme de services décrite dans le présent document.

Les prestations objet de la présente consultation sont réparties en 12 lots comme indiqués dans le tableau ci-dessous. Un opérateur peut soumissionner pour un ou plusieurs lot(s) selon sa capacité technique et financière.

***Les lots sont répartis comme suit :***

**Tableau 3: répartition des lots pour le sous projet PRAPS.**

Région	Type d'activité	Superficie prévisionnelle (ha)	Communes
Lot 1 : Gestion Durable des terres dans la région de Dosso	lutte contre les plantes envahissantes terrestres	1 100	Dioundiou, Zabori ,Fakara , Fabidji, Garandakeye,Gorou Bankassam, Mokko*, Fareye, Sambéra, Tessa* Sakorbé, Falmeye, Tanda
	récupération des terres dégradées		
	réalisation des bandes pare-feu	10	
Lot 2: Gestion Durable des terres dans la région de Maradi	lutte contre les plantes envahissantes terrestres	1 100	Adjékoria ,Korafane ,Dan Goulbi* ,Bermo ,Chadakori*
	récupération des terres dégradées		
	réalisation des bandes pare-feu	50	
Lot 3 : Gestion Durable des terres dans la région de Tahoua	lutte contre les plantes envahissantes terrestres	1 600	Tahoua, Tillia, Affala, Bambeye, Bamban Katami, Badaguichiri, Illéla ,Tajaé , Malbaza* , Konni* , Tsernaoua*
	récupération des terres dégradées		
	réalisation des bandes pare-feu	10	
Lot 4 : Gestion Durable des terres dans la région de Tillabéry	lutte contre les plantes envahissantes terrestres	1 600	Dantchandou ,Hamdallaye ,Kirtachi ,Kouré* ,Dingaji Banda ,Simiri ,Tondikandia
	récupération des terres dégradées		
	réalisation des bandes pare-feu	50	

**Tableau 4: répartition des lots pour le sous projet CRA.**

Lot 5 : Gestion Durable des terres dans la région de Dosso	lutte contre les plantes envahissantes terrestres	1000	Karguibangou,Tessa, Mokko,Tombokoirey I, Tombokoirey II,
	Régénération naturelle assistée	15000	
	récupération des terres dégradées	5000	
Lot 6: Gestion Durable des terres dans la région de Maradi	Récupération des terres dégradées	3100	Guidan Roundji, Chadakori, Sabon Machi,Dan Goulbi
	Lutte contre les plantes envahissantes	2000	
	Régénération naturelle assistée	15 000	
Lot 7: Gestion Durable des terres dans la région de région Tahoua	Récupération des terres dégradées	1600	Tsernaoua, Konni, Malbaza, Doguéraoua
	luttés contre les plantes envahissantes	300	
	Régénération naturelle assistée	10 000	
Lot 8: Gestion Durable des terres dans la région de région de Tillabéry	Récupération des terres dégradées	2000	N'Dounga, Kouré ,Liboré
	luttés contre les plantes envahissantes	1000	
	Régénération naturelle assistée	1000	
Lot 9 : Appui à l'intensification agricole dans la région de Dosso	Appui conseil agricole	3500	Karguibangou,Tessa, Mokko,Tombokoirey I, Tombokoirey II,
	Accompagnement pour les périmètres irrigués	120	
	Champs écoles ( unité)	100	
	Appui Kit petits ruminants ( unité)	3500	
Lot 10 : Appui à l'intensification agricole dans la région de Maradi	Appui conseil agricole	1500	Guidan Roundji, Chadakori, Sabon Machi,Dan Goulbi
	Accompagnement pour les périmètres irrigués	100	
	Champs écoles ( unité)	80	
	Appui Kit petits ruminants ( unité)	2000	
Lot 11 : Appui à l'intensification agricole dans la région de Tahoua	Appui conseil agricole	1000	Tsernaoua, Konni, Malbaza, Doguéraoua
	Accompagnement pour les périmètres irrigués	150	
	Champs écoles	80	
	Appui Kit petits ruminants ( unité)	1000	
Lot 12 : Appui à l'intensification agricole dans la région de Tillabéry	Appui conseil agricole	1000	N'Dounga, Kouré ,Liboré
	Accompagnement pour les périmètres irrigués	100	
	Champs écoles ( unité)	40	
	Appui Kit petits ruminants ( unité)	2000	

**Les l'opérateurs doivent mentionner clairement dans leurs dossiers de candidature, les lots sur lesquels ils souhaitent postuler, en indiquant leur préférence pour le lot selon le tableau ci-après.**

<b>Lots</b>	<b>Soumission Oui/ Non</b>
Lot 1 : Gestion Durable des terres dans la région de Dosso	
Lot 2: Gestion Durable des terres dans la région Maradi	
Lot 3 : Gestion Durable des terres dans la région Tahoua	
Lot 4 : Gestion Durable des terres dans la région de Tillabéry	
Lot 5 : Gestion Durable des terres dans la région de Dosso	
Lot 6: Gestion Durable des terres dans la région de Maradi	
Lot 7: Gestion Durable des terres dans la région de région Tahoua	
Lot 8: Gestion Durable des terres dans la région de région de Tillabéry	
Lot 9 : Appui à l'intensification agricole dans la région de Dosso	
Lot 10 : Appui à l'intensification agricole dans la région de Maradi	
Lot 11 : Appui à l'intensification agricole dans la région de Tahoua	
Lot 12 : Appui à l'intensification agricole dans la région de Tillabéry	

les opérateurs qui soumissionnent pour plusieurs lots doivent soumettre une équipe composée de personnel clé distinct par lot.

#### 4 DESCRIPTION DES TYPES DE PRESTATIONS DE SERVICES

L'opérateur procédera à la mise en œuvre des activités retenues en étroite collaboration avec les communes et les populations bénéficiaires . Les sous activités à mener concernent:

1. **Régénération des aires de pâturage dégradées , Lutte contre les plantes envahissantes** : information sensibilisation, ciblage des bénéficiaires, confirmations des superficies, élaboration des conventions de mise en œuvre avec les bénéficiaires, sélection et formation de l'encadrement local, acquisition de matériel, réalisation des travaux physiques, mise en valeur biologique, mise en place ,formation et équipement des comités de gestion, mise en défens et gardiennage, travaux d'entretien, élaboration d'un plan de gestion , inscription au dossier rural.
2. **Réalisation de bandes pare-feu** : information sensibilisation, ciblage des bénéficiaires, confirmations des superficies, élaboration des conventions de mise en œuvre avec les bénéficiaires, sélection et formation de l'encadrement local, acquisition de matériel, réalisation des travaux physiques etc.
3. **Appui conseil agricole** : mise en place de l'encadrement local, ciblage des bénéficiaires, délimitation des parcelles, acquisition des intrants, formation pratique sur l'itinéraire technique durant la campagne, formation sur la gestion poste récolte etc.
4. **La promotion de la petite irrigation** : mise en place de l'encadrement local, structuration et renforcement des capacités des bénéficiaires, formation sur l'itinéraire technique, acquisition et mise en place des intrants, formation sur la gestion durable des investissements, formation sur la commercialisation etc.
5. **Régénération naturelle assistée** : information sensibilisation, ciblage des bénéficiaires, délimitation des superficies, élaboration des conventions de mise en œuvre avec les bénéficiaires, sélection et formation de l'encadrement local, mise en œuvre des défrichements améliorés et protection des jeunes pousses, mise en place de brigade de sécurisation , animation d'émission radio, formation sur les foyer améliorés, diversification des parcs agro forestiers, formations sur la valorisation des produits forestiers non ligneux , encouragement des meilleurs pratiquants etc.
6. **Champs écoles (maraichers et sous pluie)** : information sensibilisation, ciblage des bénéficiaires, délimitation des parcelles, mise en place de l'encadrement local, acquisition du matériel et intrant, réalisation des cours, évaluation, etc.
7. **Appui Kit petits ruminants (unité)** : ciblage et formation des bénéficiaires, acquisition, mise en quarantaine, vaccination-déparasitage, et mise en place des kits (trois (03) chèvres, un (01) bouc), mise en place des comités de gestion, suivi du cheptel placé.

L'ensemble des activités à mener dans le cadre de cette prestation doit se conformer aux exigences du MCC et de MCA-Niger en matière de Genre et Inclusion sociale, de lutte contre la traite des

Personnes, et les standards de performance environnemental et social en particulier en ce qui concerne la main-d'œuvre et les conditions de travail. Il s'agit de :

- Traitement équitable, non-discrimination et égalité des opportunités pour les travailleurs
- Respect des lois nationales sur l'emploi et le travail
- Établissement, maintien et amélioration des relations entre les travailleurs et la direction.
- Promotion de conditions de travail sûres et saines
- Prohibition du harcèlement sexuel
- Surveillance et atténuation des risques de travail forcé, travail des enfants et de la traite des personnes (voir fiche d'évaluation de risque dans l'annexe II).
- Tenue de registres d'emploi et d'un système de paiement appropriés.
- Mise en place ou utilisation du système de réclamation existant au niveau communautaire

## 5 NORMES DE CONCEPTION ET APPROBATIONS REQUISES

Les opérateurs prendront en compte les guides, directives et documents suivants (sans être exhaustif), dans le choix des mesures et techniques.

Les documents énumérés ci-dessous sont disponibles en version électronique au niveau de MCA Niger.

- Abaque de BENDER établis sur une expérience sur plus 350 seuils au Burkina, Tchad dont 214 seuils en zone similaire dans la région de Tahoua Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation et de Collecte des Eaux de Ruissellement (SNDI/CER) Ministère du développement Agricole, Juillet 2005
- La pratique de la gestion durable des terres : Directives et bonnes pratiques pour l'Afrique subsaharienne, WOCAT, Coordination FAO de l'ONU. Publié en partenariat avec TerrAfrica. <http://www.fao.org/3/i1861f/i1861f00.pdf>
- [https://reca-niger.org/IMG/pdf/Fiche\\_traitement\\_fourrages\\_uree\\_PAC.pdf](https://reca-niger.org/IMG/pdf/Fiche_traitement_fourrages_uree_PAC.pdf)
- Ordonnance N° 2010-06-du 1<sup>er</sup> Avril 2010 portant Code de l'eau au Niger. Tous les règlements et règles techniques ayant trait à la construction en vigueur dans la république du Niger devront être observés notamment la loi 98-56 du 26 Décembre 1998 portant loi cadre relative à l'environnement au Niger et la 2018-28 du 14 Mai 2018 déterminant les principes fondamentaux de l'évaluation environnementale au Niger. <http://www.droit-afrique.com/upload/doc/niger/Niger-Code-2012-eau.pdf>
- Loi N° 98- 56 du 29 Décembre 1998 portant loi-cadre relative à la Gestion de l'Environnement <http://www.hubrural.org/IMG/pdf/08-loi-98-056.pdf>
- Cadre stratégique de la gestion durable des terres (CS-GDT) au Niger et son plan d'investissement 2015 – 2029
- Recueil des fiches techniques en gestion des ressources naturelles et de productions agro-sylvo-pastorales Programme d'Actions Communautaires (PAC) / Ministère du Développement Agricole (Niger) – 2006. Traitement des Fourrages Grossiers à l'Urée. [https://www.reca-niger.org/IMG/pdf/CSIN-GDT\\_adopte.pdf](https://www.reca-niger.org/IMG/pdf/CSIN-GDT_adopte.pdf)

- Recueil des fiches techniques en gestion des ressources naturelles et de productions agro-sylvo-pastorales MINISTERE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE.
- Fiches Techniques du Projet de Renforcement des Services d'Appui à l'Agriculture (PRSAA).
- Système de Gestion Environnementale et Sociale de MCA-Niger
- <https://www.mcc.gov/resources/doc/policy-counter-trafficking-in-persons-policy>
- Stratégie de la petite irrigation au Niger (SPIN)
- Guide National pour la mise en place de champ école paysans

## 6 DEROULEMENT DES PRESTATIONS

**Phase 1 :** stratégie opérationnelle pour les travaux de restauration et de préservation de l'environnement, l'intensification agricole ou de tâches relatives au renforcement des capacités des acteurs/actrices locaux. Le dossier doit présenter :

- 1) L'approche et la méthodologie à utiliser (et curriculum en cas de formation)
- 2) L'équipe à mobiliser pour la gestion et la coordination de projet y compris le chef d'équipe, le spécialiste genre et inclusion sociale, l'environnementaliste, les superviseurs, animateurs/trices des ouvriers,
- 3) Les ressources et matériels à utiliser
- 4) Le plan de travail simplifié et le calendrier de mise en œuvre.

**Phase 2 :** Activités préparatoires à la mise en œuvre: campagnes d'information et de sensibilisation, mise en place des comités de gestion, développement participatif d'une convention avec la communauté pour assurer l'appropriation et la durabilité du projet. La convention doit inclure des plans spécifiques pour l'entretien et la maintenance des ressources aménagées (le cas échéant), l'exploitation et la gestion durables des ressources et des mécanismes de médiation des conflits au niveau des villages. Aussi la convention doit identifier comment les ressources financières nécessaires à l'entretien ou à la maintenance seront collectées et gérées au niveau des communes ou des villages.

**Phase 3 :** Mise en œuvre des activités

Il s'agit de l'exécution des travaux et autres tâches connexes retenus après le diagnostic terrain.

## 7 TÂCHES À ACCOMPLIR

Pour le démarrage des travaux, un ordre de service sera donné à chaque l'opérateur sélectionné, ayant signé le contrat. De manière générale, les tâches suivantes sont attendues :

### Tâche 1 - Réunion de démarrage

L'opérateur doit tenir une réunion de démarrage avec le MCA-Niger dans les deux semaines qui suivent la notification de son contrat afin de s'accorder sur l'étendue des travaux, la méthodologie de travail, les outils à utiliser, les délais à respecter pour les produits, et les plans de travail initiaux. Le rôle de chaque personnel clé doit être précisé. La réunion de démarrage officielle aura lieu au siège de MCA-Niger ou à un emplacement choisi par le MCA-Niger. Le personnel clé de l'opérateur doit être présenté lors de cette première rencontre. Il s'agit pour chaque lot de :

- Un chef de projet ;
- Deux Superviseurs ;
- Un Spécialiste en genre et inclusion social ;
- Un Expert environnemental.

L'opérateur doit présenter son plan de travail et sa méthodologie actualisés qui seront amendés et approuvés lors de cette réunion. L'opérateur doit préparer et transmettre au MCA-Niger le compte-rendu de la réunion dans les cinq jours ouvrables suivants.

Il doit mobiliser immédiatement toutes les ressources nécessaires à la conduite de la mission.

Il fournira, un rapport d'Établissement. Ce rapport présentera l'état de mobilisation du personnel affecté au projet, ses observations sur le projet et un programme révisé des prestations attendues.

Le rapport d'établissement amendé comprendra :

- Un résumé exécutif ;
- Un calendrier et plan de travail ;

Une description détaillée de la méthodologie et de l'engagement des parties prenantes ;

## **Tâche 2 : Visite terrain**

L'opérateur prendra contact avec les responsables du MCA-Niger à Niamey et dans les 4 régions, les Administrations et services techniques concernés du Niger, en vue de la collecte de données et d'informations.

Il effectuera ensuite une visite sur l'ensemble des sites concernés afin de se rendre compte de l'ampleur du projet et de procéder à un relevé de toutes les informations permettant d'apprécier l'état réel des sites, de définir les options d'aménagement. Il veillera également à évaluer tous les risques de Traite de personnes liés aux travaux d'aménagement dans les zones. Cette première étape sera sanctionnée par la production d'un rapport préliminaire dont l'objectif est de planifier toutes les activités à mener dans les étapes des études menées lors de l'élaboration des ICRIP et des plans d'aménagements pastoraux. A l'issue de la visite de terrain tous les contours de la faisabilité des aménagements projetés seront cernés.

L'opérateur sera chargé lors des premières visites de site de vérifier que la situation reste identique à celle présentée dans les documents des sous ICRIP et plans d'aménagements pastoraux. S'il identifie un changement ou une situation différente, il doit informer immédiatement MCA-Niger qui à travers ses bureaux régionaux vérifiera la situation par une visite supplémentaire et déterminera les prochaines étapes. Dans l'intervalle, l'opérateur peut continuer ses activités à moins que le MCA-Niger lui notifie d'interrompre jusqu'à ce que la situation liée au changement ait été correctement traitée.

L'opérateur sera responsable de la mise en œuvre de toutes les mesures d'atténuation décrites dans le PGES et /ou l'EIES tel que validé par le BNEE.

Toutes les informations et les données sur les personnes impactées doivent être désagrégées par sexe et par tranche d'âge (femmes, hommes, jeunes femmes et jeunes hommes).

### **Tâche 3: Information et Sensibilisation**

Cette étape consistera à toucher le maximum de personnes (femmes et hommes, de toute catégorie d'âge et de vulnérabilité) de la localité concernée par l'aménagement prévu, afin de discuter sur les modalités du déroulement des travaux en vue d'atteindre l'objectif visé.

Il sera procédé à l'établissement d'un plan d'engagement des parties prenantes et de communication sur la suite du processus pendant et après la mise en œuvre des sous projets.

### **Tâche 4: Mise en place des comités de gestion**

L'opérateur procédera à la mise en place et la formation des comités de gestion des travaux sur le site. La composition des comités doit être démocratique et équitable afin que toutes les catégories actives des acteurs soient prises en compte. Les membres seront formés en matière de gestion des sites aménagés.

L'opérateur définira clairement au cours de cette formation, le rôle, les attributions ainsi que la composition des comités de gestion.

Il doit s'assurer de la définition précise des tâches à réaliser, communiquer avec les bénéficiaires pour l'organisation du travail, et contrôler la mise en œuvre tout en assurant la coordination des travaux.

Il doit sensibiliser les bénéficiaires sur la qualité des membres dans les comités car ces derniers doivent bénéficier de la confiance des exploitants.

Il doit également sensibiliser sur la nécessité de représentativité de toutes les catégories sociales actives dans ces comités pour une gestion transparente et équitable des acquis des aménagements.

### **Tâche 5: Mobilisation sociale et gestion des opérations**

L'encadrement et la mobilisation des populations bénéficiaires est capitale pour s'assurer de la participation effective des populations et de la réussite des opérations.

Durant la phase d'exécution des travaux, conformément à tous les documents contractuels, le L'opérateur, par l'intermédiaire de son équipe de mise en œuvre élaborera un cahier de charge et procédera :

- Au ciblage des bénéficiaires ;
- À l'organisation du travail sur le terrain ;
- Au contrôle de l'exécution des travaux ;
- À la réception des travaux et aux paiements y afférents ;
- Au suivi et à l'encadrement des équipes terrain.

L'opérateur doit mettre en place tous les moyens et fera respecter toutes les normes techniques et administratives conformément aux textes en vigueur pour la bonne exécution des travaux.

## **Tâche 6 : Livrables**

### **6.1 Types de Livrables pour les travaux de gestion durable des terres (Lots : de 1 à 8)**

Les livrables attendus dans le cadre de cette prestation sont:

- le rapport de lancement comprenant le PV de l'atelier de lancement, le plan de travail et la méthodologie actualisée
- le rapport d'établissement comprenant les rapports suivants :
  - un rapport de visite terrain, informations - sensibilisation, mobilisation sociale et gestion des opérations
  - le dossier de mise en œuvre de l'activité.
  - les conventions avec les communautés pour la gestion durable des ressources et le rapport de mise en place des comités de gestion.
- le rapport de formation ou renforcement des capacités des acteurs/actrices locaux détaillant le nombre de personnes formées, le nombre de sessions de formation, la durée de chaque session, les sujets abordés, la méthodologie et le programme utilisé (rapports peuvent être envoyés en tranches convenues entre l'opérateur et MCA – Niger) ;
- les rapports détaillant les réalisations physiques en nombre d'unités / hectares avec les travaux requis, les méthodologies et les matériaux utilisés et planifier un soutien continu.
- Rapport de clôture comprenant la capitalisation du processus de mise en œuvre, les photos et cartes géo référencées des sites aménagés, la preuve d'inscription des sites aménagés au dossier rural.

Les paiements seront conditionnés par la réception et l'acceptation des différents rapports par MCA-Niger.

### **6.2 Types de Livrables pour les travaux d'appui à l'intensification agricole (Lot : de 9 à 12)**

Les livrables attendus dans le cadre de cette prestation sont:

- Rapport de lancement comprenant le PV de l'atelier de lancement, le plan de travail et la méthodologie actualisée;
- Rapport d'établissement comprenant les rapports suivants :
  - o un rapport de visite terrain, informations - sensibilisation, mobilisation sociale et gestion des opérations
  - o le dossier de mise en œuvre de l'activité.
  - o Conventions avec les communautés pour la mise en œuvre des activités d'intensification agricole gestion, la mise en place des comités de gestion et les mécanismes de gestion durable des sites aménagés dans les communautés cibles.
- Rapport de formation ou renforcement des capacités des acteurs/actrices locaux détaillant le nombre de personnes formées, le nombre de sessions de formation, la durée de chaque session, les sujets abordés, la méthodologie et le programme utilisé (rapports peuvent être envoyés en tranches convenues entre l'opérateur et MCA – Niger) ;
- Rapports détaillant les réalisations physiques en nombre sites (champ école) en nombre de producteurs appuyés, en kit petits ruminants distribué, périmètres irrigués encadrés.
- Rapport de clôture comprenant la capitalisation du processus de mise en œuvre, les photos et cartes géo référencées des investissements réalisés.

Les paiements seront conditionnés par la réception et l'acceptation des différents rapports par MCA-Niger.

## **8 PÉRIODE CONTRACTUELLE DE L'OPÉRATEUR**

Chaque contrat couvrira une période maximale de 24 mois.

## **9 EXIGENCES QUANT AU PERSONNEL**

Les opérateurs doivent proposer leur personnel pour toute la période des services dans leur offre. En outre, ils doivent s'engager à mobiliser et à assurer la permanence de leur personnel sur le terrain. Des CV sont demandés pour le personnel clé et non-clé. Les CV sont limités à 6 pages maximum.

Le MCA-Niger passera en revue les effectifs proposés dans le plan de travail de l'opérateur. Les exigences quant au personnel approuvé, telles que mentionnées dans le plan de travail, seront respectées en tout temps lors de l'exécution du contrat. Toute modification dans la composition de l'équipe du personnel clé doit faire l'objet d'approbation préalable par le MCA-Niger. Dans ce cas,

L'opérateur est tenu de proposer au MCA-Niger, trois CV d'experts à compétences au moins équivalente à celle de l'expert à remplacer.

### **9.1 Personnel clé**

Les opérateurs, doivent proposer pour chaque lot le personnel clé ci-dessous:

- Un Chef de projet (Ingénieur Génie Rural, Environnementaliste, spécialiste en Gestion Durable des Terres, agronome, agroéconomiste ou tout autre domaine similaire),
- Deux superviseurs, avec des compétences techniques avérées dans le domaine de la GDT, de l'appui à l'intensification des productions agropastorales ou tout autre domaine similaire (techniciens supérieurs ou ingénieurs) ;
- Un spécialiste genre et inclusion sociale, en charge de l'intégration du genre dans les activités, de l'évaluation et de la gestion des risques de Traite des Personnes et du travail des enfants.
- Un expert environnementaliste ayant des expériences pertinentes dans la préparation, l'évaluation, la mise en œuvre, et la supervision des activités de la GDTE et /ou en intensification.

### **9.2 Personnel d'appui**

Ce personnel est composé au minimum de :

- Trois animateurs (encadreurs), cadres moyens dans les domaines de l'agriculture, du génie rural, de l'environnement, de l'élevage, de la sociologie ou tout autre domaine similaire.
- Les auto-encadreurs locaux qui sont du personnel d'appui, recruté parmi la population locale et qui seront formés ou recyclés par l'opérateur pour remplir des tâches sur le site à aménager.

Le nombre et la qualité du personnel d'appui à mobiliser sera fonction de la nature et du volume de la prestation demandée. Aussi, l'opérateur peut dépasser ces exigences minimales ou les modifier au besoin en intégrant d'autres expertises techniques en fonction de la nature et du volume des prestations.

## 10 LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

Critères et sous-critères	Nombre Maximum de Points
<p><b>Critères A : Expérience, performance passée et capacité du l'opérateur</b></p> <p>Preuves de l'expérience dans le domaine de la GDTE et de l'intensification agricole dans les cinq (05) dernières années à l'exécution des sous projets de même nature, y compris la valeur des contrats associés, ainsi que les travaux en cours et engagés de façon contractuelle, fournis au Formulaire <b>TECH-4</b>.</p> <p>Ces preuves incluront l'expérience avérée en tant qu'opérateur dans l'exécution d'au moins quatre (04) projets couvrant un des domaines ciblés. Ces projets devront être similaires, en nature et en complexité, à celui de la présente demande de propositions.</p>	<b>40</b>
<b>Sous-critères</b>	
<p>Capacité organisationnelle du l'opérateur : <b>(Tech 3)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Résumé du profil et de l'organisation de la structure et de chacun de vos associés dans le cadre de cette mission. (4pts)</li> <li>• Organigramme de la structure (3pts).</li> <li>• Capacité de backstopping (3 pts)</li> </ul>	10
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expérience générale dans le domaine du développement rural : 10 pts <b>(Tech 4)</b></li> <li>• 5 ans et plus :5 pts</li> <li>• 3 à moins de 5 ans : 3 pts</li> <li>• 2 à moins de 3 ans : 1 pts</li> <li>•</li> </ul>	5
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expérience spécifiques prouvées dans un des domaines ciblés <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Exécution satisfaisante de projets similaires d'au moins 100 000\$ : 5 pts par projet justifiés ( contrats et attestions de bonne fin pour les marchés exécutés)</li> </ul> </li> </ul>	20
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expérience dans le contexte sahélien (conduite de prestations similaires dans au moins un pays du sahel)</li> </ul>	05
<b>Sous-total A</b>	<b>40</b>
<p><b>Critères B : Adéquation et qualité de la méthodologie proposée, Plan de travail correspondant aux TDR et Organisation de l'opérateur</b></p> <p>L'approche technique du l'opérateur sera évaluée dans cette catégorie. L'opérateur expliquera en détail comment il va s'organiser pour réaliser les différentes tâches spécifiées dans les TDR, la façon dont il abordera certaines questions sensibles au regard du contexte décrit, et enfin sa méthodologie pour mettre en lien ses compétences et ses ressources afin d'atteindre les résultats spécifiés dans les termes de référence en respectant les termes du Compact et les normes et valeurs portées par le MCC. <b>( Tech 6 et Tech 8)</b></p>	<b>30</b>
<b>Sous-critères</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approche technique et Méthodologie proposées</li> </ul>	10
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan de Travail proposé</li> </ul>	10
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de l'opérateur pour atteindre les objectifs du mandat.</li> </ul>	10

<b>Sous-total B</b>	<b>30</b>
<b>Critères C : Qualifications du personnel ainsi que leurs Compétences pour la Mission</b> La qualification de l'équipe proposée, les ressources, l'expérience et les performances passées seront évaluées ici.	<b>30</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chef de projet : cadre supérieur dans le développement rural ayant au moins dix ans d'expérience (24H/M).</li> </ul>	12
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins deux (02) Superviseurs (es) /Lot (techniciens (es) supérieurs ou ingénieurs (es) dans le ou les domaines pertinents (agriculture, pastoralisme, génie rural, environnement, sociologie, topographe) totalisant 2 à 3 ans d'expérience (40 H/M)</li> <li>• Spécialiste genre et inclusion sociale, en charge de l'évaluation et de la gestion des risques de Traite de Personnes, risques de travail des enfants et le développement des conventions avec les communes avec 2 à 3 ans d'expérience (12 H/M).</li> <li>• Expert environnementaliste ayant 3 à 5 ans d'expérience (12 H/M)</li> </ul>	8 5 5
NB : le niveau d'effort réel peut être revu en fonction du nombre de site et des superficies à aménager.	
<b>Sous-total C</b>	<b>30</b>
<i>Le nombre de points attribués à chaque poste ci-dessus sera déterminé en prenant en considération les trois sous-critères suivants et des pourcentages de pondérations correspondantes :</i>	
<i>Éducation et formation</i>	<i>40%</i>
<i>Expérience avérée et performances passées dans l'exécution de sous projets similaires.</i>	<i>55%</i>
<i>Expérience dans les pays du sabel</i>	<i>5 %</i>
<i>Score total</i>	<i>100%</i>
<b>Total des points pour les trois (3) critères (A + B + C)</b>	<b>100</b>
<b>Le score technique minimum exigé pour être qualifié est :</b>	<b>80</b>

L'opérateur doit utiliser le calendrier pour préparer une brève approche technique et un plan de travail conformément au formulaire "TECH-1".

## 11 CADRE DE DEVIS ESTIMATIF

### Lot 1 : Gestion Durable des terres dans la région de Dosso

N°	désignation	Unités	Quantité (ha)	Prix unitaire	Montant Total
1	Mobilisation et installation ( cf annexe)	ff	1		
2	lutte contre les plantes envahissantes terrestres	ha	825		
3	récupération des terres dégradées	ha	275		
4	réalisation des bandes pare-feu	km	5		
5	Démobilisation et replis	ff	1		
	<b>Total /Lot 1</b>				

### Lot 2: Gestion Durable des terres dans la région de Maradi

N°	désignation	Unités	Quantité (ha)	Prix unitaire	Montant Total
1	Mobilisation et installation ( cf annexe)	ff	1		
2	lutte contre les plantes envahissantes terrestres	ha	825		
3	récupération des terres dégradées	ha	275		
4	réalisation des bandes pare-feu	km	30		
5	Démobilisation et replis	ff	1		
	<b>Total /Lot 2</b>				

### Lot 3 : Gestion Durable des terres dans la région de Tahoua

N°	désignation	Unités	Quantité (ha)	Prix unitaire	Montant Total
1	Mobilisation et installation ( cf annexe)	ff	1		
2	lutte contre les plantes envahissantes terrestres	ha	1,200		
3	récupération des terres dégradées	ha	400		
4	réalisation des bandes pare-feu	km	5		
5	Démobilisation et replis	ff	1		
	<b>Total /Lot 3</b>				

### Lot 4 : Gestion Durable des terres dans la région de Tillabéry

N°	Désignation	Unités	Quantité (ha)	Prix unitaire	Montant Total
1	Mobilisation et installation ( cf annexe)	ff	1		
2	lutte contre les plantes envahissantes terrestres	ha	1,200		
3	récupération des terres dégradées	ha	400		
4	réalisation des bandes pare-feu	km	30		

5	Démobilisation et replis	ff	1		
<b>Total /Lot 4</b>					

**Lot 5 : Gestion Durable des terres dans la région de Dosso**

N°	Désignation	Unités	Quantité (ha)	Prix unitaire	Montant Total
1	Mobilisation et installation ( cf annexe)	ff	1		
2	lutte contre les plantes envahissantes terrestres	ha	1000		
3	lutte contre les plantes envahissantes aquatiques	ha	PM		
4	Régénération naturelle assistée	ha	15,000		
5	récupération des terres dégradées	ha	5,000		
5	Démobilisation et replis (cf annexe)	ff	1		
<b>Total /Lot 5</b>					

**Lot 6: Gestion Durable des terres dans la région de Maradi**

N°	Désignation	Unités	Quantité (ha)	Prix unitaire	Montant Total
1	Mobilisation et installation ( cf annexe)	ff	1		
2	Lutte contre les plantes envahissantes terrestre		2000		
3	Lutte contre les plantes envahissantes aquatiques		PM		
4	Régénération naturelle assistée		15 000		
5	Récupération des terres dégradées		3100		
6	Démobilisation et replis	ff	1		
<b>Total /Lot 6</b>					

**Lot 7: Gestion Durable des terres dans la région de région Tahoua**

N°	Désignation	Unités	Quantité (ha)	Prix unitaire	Montant Total
1	Mobilisation et installation ( cf annexe)	ff	1		
2	Lutte contre les plantes envahissantes terrestre		225		
3	Lutte contre les plantes envahissantes aquatiques		75		
4	Régénération naturelle assistée		10 000		
5	Récupération des terres dégradées		1600		
6	Démobilisation et replis	ff	1		
<b>Total /Lot 7</b>					

**Lot 8: Gestion Durable des terres dans la région de région Tillabéry**

N°	Désignation	Unités	Quantité (ha)	Prix unitaire	Montant Total
1	Mobilisation et installation ( cf annexe)	ff	1		
2	Lutte contre les plantes envahissantes terrestre		1000		
3	Lutte contre les plantes envahissantes aquatiques		PM		
4	Régénération naturelle assistée		1000		
5	Récupération des terres dégradées		2000		
6	Démobilisation et replis	ff	1		
<b>Total /Lot 8</b>					

**NB :** le prix unitaire de l'entreprise intègre tous les intrants qui concourent à la réalisation du service demandé.

#### Lot 9 : Appui à l'intensification agricole dans la région de Dosso

N°	Désignation	Unités	Quantité	Prix unitaire	Montant Total
1	Mobilisation et installation ( cf annexe)	ff	1		
1	Appui conseil agricole	ha	3500		
2	Accompagnement pour les périmètres irrigués	ha	120		
3	Champs écoles ( unité)	Unités	100		
4	Appui Kit petits ruminants ( unité)	Unités	3500		
6	Démobilisation et replis	ff	1		
<b>Total /Lot 9</b>					

#### Lot 10 : Appui à l'intensification agricole dans la région de MARADI

N°	Désignation	Unités	Quantité	Prix unitaire	Montant Total
1	Mobilisation et installation ( cf. annexe)	ff	1		
1	Appui conseil agricole	ha	1500		
2	Accompagnement pour les périmètres irrigués	ha	100		
3	Champs écoles ( unité)	Unités	80		
4	Appui Kit petits ruminants ( unité)	Unités	2000		
6	Démobilisation et replis	ff	1		
<b>Total /Lot 10</b>					

#### Lot 11 : Appui à l'intensification agricole dans la région de TAHOUA

N°	Désignation	Unités	Quantité	Prix unitaire	Montant Total
1	Mobilisation et installation ( cf annexe)	ff	1		

2	Appui conseil agricole	ha	1000		
3	Accompagnement pour les périmètres irrigués	ha	150		
4	Champs écoles ( unité)	Unités	80		
5	Appui Kit petits ruminants ( unité)	Unités	1000		
6	Démobilisation et replis	ff	1		
<b>Total /Lot 11</b>					

**Lot 12 : Appui à l'intensification agricole dans la région de Tillabéry**

N°	Désignation	Unités	Quantité	Prix unitaire	Montant Total
1	Mobilisation et installation ( cf annexe)	ff	1		
1	Appui conseil agricole	ha	1000		
2	Accompagnement pour les périmètres irrigués	ha	100		
3	Champs écoles ( unité)	Unités	40		
4	Appui Kit petits ruminants ( unité)	Unités	2000		
6	Démobilisation et replis	ff	1		
<b>Total /Lot 12</b>					

**NB :** le prix unitaire de l'entreprise intègre tous les intrants qui concourent à la réalisation du service demandé.

**12 Annexe 1: Chronogramme indicatif de la prestation « Gestion durable des terres »: Lots 1 à 8**

N°	Rapport	Mois à compter de la date de signature de l'ordre de service de démarrage
1	<b>Mobilisation et Installation</b>	
1.1	Rapport de lancement comprenant le PV de l'atelier de lancement, le plan de travail et la méthodologie actualisée;	M0 + 0,5
1.2	Rapport d'établissement comprenant les rapports suivants :	M0 + 1,5
	-un rapport de visite terrain, informations - sensibilisation, mobilisation sociale et gestion des opérations - et le dossier de mise en œuvre de l'activité	
1.3	Conventions avec les communautés pour la gestion durable des ressources et la mise en place des comités de gestion et les mécanismes de gestion des ressources financières qui seront générées autour des sites aménagés dans les communautés cibles.	M0 + 2,5
1.4	Rapport de formation ou renforcement des capacités des acteurs/actrices locaux détaillant le nombre de personnes formées, le nombre de sessions de formation, la durée de chaque session, les sujets abordés, la méthodologie et le programme utilisé (rapports peuvent être envoyés en tranches convenues entre l'opérateur et MCA – Niger) ;	M0 + 3,5
2	Procès-Verbal de réception des travaux à 20% d'exécution.	M0 + 6,5
3	Procès-Verbal de réception des travaux à 40% d'exécution.	M0 + 9
4	Procès-Verbal de réception des travaux à 60% d'exécution.	M0 + 12
5	Procès-Verbal de réception des travaux à 80% d'exécution.	M0 + 16
6	Procès-Verbal de réception des travaux à 100% d'exécution.	M0 + 20
7	Démobilisation et replis : Rapport de clôture comprenant la capitalisation du processus de mise en œuvre, les photos et cartes géo référencées des sites aménagés, la preuve d'inscription des sites aménagés au dossier rural.	M0 +24

**Chronogramme indicatif de la prestation « Intensification Agricole » : Lots 9 à 12**

N°	Rapport	Mois à compter de la date de signature de l'ordre de service de démarrage
1	<b>Mobilisation et Installation</b>	
1.1	Rapport de lancement comprenant le PV de l'atelier de lancement, le plan de travail et la méthodologie actualisée;	M0 + 0,5
1.2	Rapport d'établissement comprenant les rapports suivants :	M0 + 1,5
	-un rapport de visite terrain, informations - sensibilisation, mobilisation sociale et gestion des opérations	
	- et le dossier de mise en œuvre de l'activité	
1.3	Conventions avec les communautés pour la gestion durable des investissements, le partage des expériences avec les autres membres de la communauté, et la mise en place des comités de gestion.	M0 + 2,5
1.4	Rapport de formation ou renforcement des capacités des acteurs/actrices locaux détaillant le nombre de personnes formées, le nombre de sessions de formation, la durée de chaque session, les sujets abordés, la méthodologie et le programme utilisé (rapports peuvent être envoyés en tranches convenues entre l'opérateur et MCA – Niger) ;	M0 + 3,5
2	Procès-Verbal de réception des travaux à 20% d'exécution	M0 + 5,5
3	Procès-Verbal de réception des travaux à 40% d'exécution	M0 + 9
4	Procès-Verbal de réception des travaux à 40% d'exécution	M0 + 12
5	Procès-Verbal de réception des travaux à 80% d'exécution	M0 + 16
6	Procès-Verbal de réception des travaux à 100% d'exécution	M0 + 20
7	Rapport de clôture comprenant la capitalisation du processus de mise en œuvre, les photos et cartes géo référencées des investissements réalisés.	M0 +24

## Annexe 2 : Outil pour l'évaluation des risques de Traite des Personnes (TIP)

Cet outil permet d'identifier et d'évaluer les risques de traite des personnes (TIP)<sup>3</sup> dans les activités du Compact. Seuls les projets dont la main-d'œuvre est supervisée par un entrepreneur privé (à l'exclusion des ONG et des groupes de la société civile) et les projets d'infrastructure nécessitant une main-d'œuvre importante sont tenus de compléter l'évaluation suivante. Ils devront se référer à la Politique de Lutte Contre la Traite des Personnes (C-TIP) du MCC (<https://www.mcc.gov/resources/doc/policy-counter-trafficking-in-persons-policy>) et le plan d'intégration genre et inclusion sociale (PIGIS) de MCA – Niger.

Tous les risques identifiés devront être suivis mais ceux qui sont relevés nécessitent l'élaboration d'un plan d'atténuation. Les évaluations finales des risques TIP doivent être soumises à l'équipe Genre et Inclusion Sociale de MCA-Niger pour obtenir l'autorisation de commencer les travaux.

L'évaluateur conduira des entretiens avec diverses personnes appartenant ou non à la communauté immédiate du projet, des experts dans le domaine de la traite des personnes, des projets en cours dans la région, etc. Pour chaque catégorie de questions, fournir une évaluation globale du risque en catégorisant comme élevé ou bas.

### Catégorie 1: Risque lié à la localisation du projet

- 1.1 La zone du projet est - elle une zone d'accueil migration (oui ou no)?
  - Si oui, préciser le type de migration (origine, transit, destination) et les populations concernées (femmes, hommes, enfants)
- 1.2 Est-ce que la zone du projet se situe sur un corridor de traite des personnes (oui ou non)?
  - Si oui, décrire les types de traite des personnes (travaux forcés, exploitation sexuelle, esclavage, servitude... )
- 1.3 Existe-t-il des cas spécifiques de traite des personnes dans la zone du projet (oui ou non)?
  - Si oui, décrire les types de traite des personnes (travaux forces, exploitation sexuelle, esclavage, servitude... )
- 1.4 Existe-t-il des facteurs dans la communauté qui pourraient faciliter la traite des personnes et d'autres formes d'exploitation (par exemple, des pratiques selon lesquelles les enfants devraient gagner de l'argent pour aider leurs parents, des pratiques traditionnelles d'exploitation?)

<sup>3</sup> Selon la la Politique de Lutte Contre la Traite des Personnes (C-TIP) du MCC, la Traite des personnes (TIP) 'expression "Traite des Personnes" désigne (a) l'exploitation sexuelle par laquelle un acte sexuel à des fins commerciales est induit par la force, la fraude ou la coercition, ou par laquelle la personne induite à réaliser ledit acte est âgée de moins de 18 ans ; ou (b) le recrutement, l'hébergement, le transport, l'alimentation d'une personne en vue d'obtenir un travail ou des services, par la force, la fraude ou la coercition à des fins de servitude involontaire, de péonage, de servitude pour dettes ou d'esclavage.

<p>Sur la base des questions précédentes, évaluer le niveau de risque de traite des personnes:</p> <p>-Faible -Moyen -Élevé</p> <p>Justification:</p>
<p><b>Catégorie 2: Risque lié à la mise en œuvre du projet</b></p>
<p>2.1 Le projet est-il susceptible d'augmenter la demande de main-d'œuvre provenant de l'extérieur de la zone du projet (oui ou non)?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si oui, décrire</li> </ul> <p>2.2 La communauté hôte a-t-elle des hébergements suffisants pour accueillir les travailleurs étrangers?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si non, quelles solutions proposez-vous?</li> </ul> <p>2.3 Comment se fait le recrutement de la main d'œuvre?</p> <p>2.4 Si le recrutement se fait par le biais d'une agence de recrutement, les travailleurs sont-ils tenus de payer des frais? (Oui ou non)</p> <p>2.5 Le projet est-il susceptible de faire apparaître des cas d'exploitation sexuelle?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si oui, comment se traduit cette exploitation sexuelle?</li> </ul> <p>2.5 Dans quelle mesure des enfants mineurs ou des femmes sous la contrainte pourraient être victime de cette exploitation?</p>
<p>Sur la base des questions précédents, évaluer le niveau de risque de traite des personnes:</p> <p>-Faible -Moyen -Élevé</p> <p>Justification:</p>
<p><b>Catégorie 3: Risques possibles de TIP après l'achèvement du projet</b></p>
<p>2.6 3.1 Le projet implique-t-il une amélioration des infrastructures de transport ou d'autres facteurs pouvant entraîner une nouvelle vague/augmentation de la migration? (oui ou non)</p> <p>2.7 Si oui, décrire les facteurs qui pourraient conduire à des cas de migration?</p> <p>2.8 Le projet implique-t-il une amélioration des infrastructures de transport ou d'autres facteurs pouvant entraîner un risque de la traite des personnes? (Oui ou non)</p> <p>2.9 Si oui, décrire les facteurs qui pourraient conduire à l'apparition de cas de traite des personnes? Quelles sont les populations à risque?</p>
<p>Sur la base des questions précédentes, évaluer le niveau de risque de traite des personnes:</p> <p>-Faible -Moyen -Elevé</p> <p>Justification:</p>
<p><b>Evaluation globale des risques de traite des personnes sur le projet</b></p>
<p>Sur la base des résultats des évaluations des 3 catégories ci-dessus, fournir une évaluation globale des risques de traite des personnes sur le projet:</p> <p>Évaluation du risque pour le Project: Élevé ____ Moyen ____ Faible ____</p> <p>Nécessité de Plan de mitigation de risques: Oui____ Non ____</p>